

2027

Ski alpin

Inscriptions
du 1^{er} au 22 septembre 2025

En ligne sur le site Internet du club SSV

<https://www.club-ssv.com>

(Inscription au Club SSV, puis à la Section SKI ALPIN, puis au SEJOUR)

A partir du 1^{er} septembre

Inscriptions **à un seul WE** possible par personne soumises aux règles de priorité

Du 22 septembre au 24 septembre

Affectations aux WE + info par mail aux refusés

Du 25 septembre au 5 octobre

Inscriptions aux places restantes

Fin-octobre

Envoi des factures

ATTENTION

Toute inscription est définitive

En cas d'annulation, même justifiée ou remplacée, les cotisations Club SSV et section SKI ALPIN ne seront pas remboursées

En cas d'annulation non remplacée, non justifiée, le club SSV facturera le séjour sans subvention



<https://ssvski.fr/>

Renseignements

Thierry NITRE	06 82 87 47 70
Christophe MONTAILLIER	06 86 45 78 83
Joseph HENRY	06 67 04 87 12
Florian LAHETJUZAN	07 82 35 33 77
Matthieu MICHOT	06 21 73 04 59



Tarifs adultes salariés / ayant-droits

Inclus : pension complète, transport, cours de skis en groupe, remontées mécaniques, taxe de séjour, linge de toilette
(SAUF séjours UCPA où il faut apporter sa serviette de toilette)
 Supplément : assurance annulation (+ 2 % du coût prestataire)

Mois	Dates	Jours	Lieux	Tarifs*	Tarif ext **
Janvier	07-10	JVSD	FLAINE Les Lindars UCPA We avec encadrement snowboard (et ski)	460 €	766 €
	14-17	JVSD	ARC 1600 UCPA	485 €	805 €
	22-24	VSD	VAL CENIS UCPA	289 €	480 €
	29-31	VSD	7 LAUX CEVEO WE Famille avec CMPA	262 €	435 €
Mars	06-08	SDL	TIGNES MMV	509 €	846 €
	12-14	VSD	SERRE CHEVALIER VVF	376 €	625 €
	19-21	VSD	VALLOIRE UCPA WE avec encadrement snowboard (et ski), avec CMPA	358 €	595 €
	27-29	SDL	VAL D'ISERE CEVEO WE Famille	350 €	582 €
Avril	02-04	VSD	LES MENUIRES Belambra	343 €	570 €

* prix adulte après subvention SSV (40% adulte, 60% enfant) et sans assurance
 ** Les Salariés MTJ se verront appliquer le tarif extérieur en 2027 , puis remboursement du pass Sport par le CSE MTJ sur facture .

Tarifs enfants

Applicables uniquement sur les week-ends familles. De 6 ans mini à moins de 18 ans (âges à la date de départ de la sortie). Sur les autres week-ends, le tarif prestataire est appliqué.
Inclus : pension complète, taxe de séjour, transport, cours de skis en groupe, remontées mécaniques.

Locations de matériel enfants (ski et casque) inclus dans le prix du séjour

- Pour les moins de 11 ans : matériel pris sur le lieu du séjour pour les enfants (WE Familles), SSV prend en charge le matériel qui correspond à la gamme retenue par la Section Ski Alpin.
- Les gammes de matériel dont le tarif est supérieur à celui de la gamme retenue seront à la charge du participant.
- Pour les 11 ans et plus : la location devra être prise sur le matériel de la Section. (Le mercredi précédant la sortie, au bâtiment 8, de 12h à 12h45).

Ages	Prix subventionnés
Les 7 Laux	
6 à - de 12 ans	170 €
12 à – de 18 ans	200 €
Val d'Isère	
6 à - de 12 ans	226 €
12 à – de 18 ans	244 €

- L'accompagnement par un adulte est obligatoire
- Le port du casque est obligatoire en cours de ski
- Le rôle principal des moniteurs est d'encadrer l'activité Ski par demi-journées, le matin et l'après-midi. Dans le cas où l'enfant ne présenterait pas les capacités à suivre les cours de ski par journée complète, il sera demandé aux parents, afin de ne pas léser les autres enfants, d'assurer eux-mêmes la garde de leur enfant.

Location matériel de ski

Réservation du matériel et règlement (uniquement par chèque) directement au local skis lors des essayages.

Prix par séjour

Essayage du matériel le **mercredi précédant** la sortie au bâtiment 8, de 12h à 12h45

En cas de casse ou perte de matériel loué, un dédommagement sera demandé au participant, tel que défini dans le règlement de la section ski alpin.

Skis	25 €
Chaussures	15 €

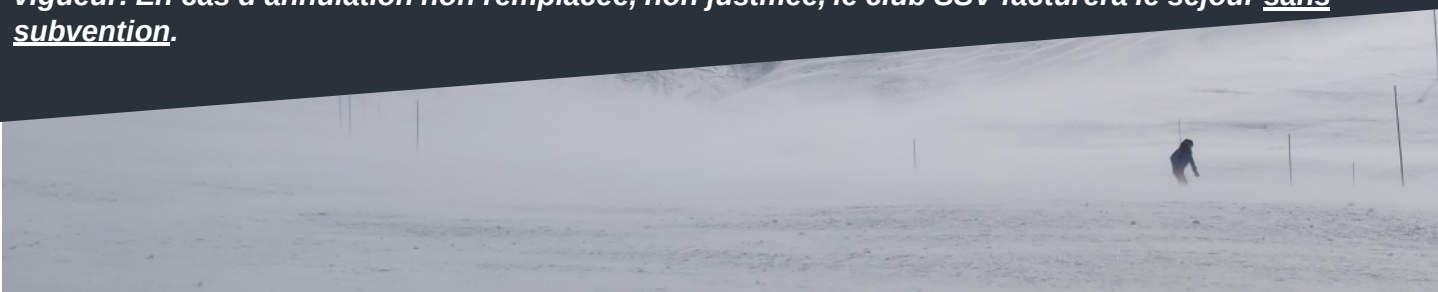
Inscriptions / annulations

Inscriptions en ligne sur le site du club SSV pour la section Ski Alpin : <https://www.club-ssv.com/>

	-18 ans	18+
Adhésion SSV	10 €	20 €
Adhésion Section	7,5 €	15 €

Une date limite a été fixée pour les inscriptions. Elle doit être respectée. Elle permettra d'établir des listes pour chaque week-end qui seront traitées et gérées suivant les règles de priorité habituelles du Club.
Le règlement de la section oblige à un minimum de 27 pratiquants pour maintenir une sortie. Dans le cas de week-end présentant un nombre de sortants inférieur à 27 ou de week-end surchargé, les intéressés seront invités à modifier leur choix, afin de redistribuer le remplissage et éviter l'annulation de week-ends.

Après la clôture des inscriptions (5 octobre), les cotisations SSV et Section SKI ALPIN ne seront pas remboursées même en cas d'annulation justifiée ou remplacée.
Vous pouvez souscrire l'Assurance Annulation SSV/CSE (2 % du coût prestataire)
Les annulations de séjour sont gérées par le Secrétariat SSV, et non par la Section SKI ALPIN.
Les annulations non remplacées ne seront pas remboursées directement, elles devront faire l'objet d'un dossier d'Assurance Annulation, sous réserve de souscription et selon les conditions en vigueur. En cas d'annulation non remplacée, non justifiée, le club SSV facturera le séjour sans subvention.



Assistance accident

Nous rappelons que l'assurance SSV/CSE vous couvre pour la pratique du ski et du snowboard **sur piste**.

Le ski hors-pistes formellement interdit sous peine d'exclusion du club SSV.

Le port du casque est obligatoire pour les enfants et fortement recommandé pour les adultes.

En cas d'accident, le moniteur du groupe se chargera de prévenir Europe Assistance pour ouvrir la prise en charge des frais de soin et de rapatriement.

Les participants ne souhaitant pas skier avec moniteurs, ou durant la ½ journée libre, **doivent prévenir l'assistance et le moniteur responsable de la sortie en cas d'accident** (le nom et numéro de téléphone figurent dans ce document d'information).

Assistance accident avec ou sans rapatriement

N° Inter Mutuelles Assistance - CSE Assurance Conseil : 00 33 5 49 34 82 57

Référence contrat du Comité : 48 20 51 67

Si vous engagez des frais avant de prévenir l'assurance, ils ne seront pas remboursés ! Veuillez donc :

- Enregistrer dans vos téléphones portables le numéro du moniteur responsable de la sortie
- Imprimer ce document avec les références et le numéro de téléphone de l'assurance, ou récupérer une carte auprès du secrétariat SSV
- Et surtout penser à appeler en cas d'accident

Fonctionnement des hôtels

Nous vous rappelons que, suivant les usages en vigueur dans l'hôtellerie, les chambres sont réservées uniquement pour le soir du jour d'arrivée. Par conséquent, celles-ci ne peuvent être occupées qu'à partir de 17h et doivent être restituées à 9h le matin du dernier jour.

En dehors de cette plage, les hôteliers mettent à notre disposition une salle commune ou quelques chambres et des douches, selon le taux d'occupation de l'hôtel.

Site WEB

Retrouvez des informations supplémentaires, des photos des WE ou de vos moniteurs, des articles sur l'entretien des skis sur notre site WEB : <https://ssvski.fr/>

